



## Consignes

## CAMPUS DU BOURGET-DU-LAC

BATIMENT	POINT D'ACCES	Moyen d'accès	Commentaire
Bât.1 - Halle des sports	<i>Bâtiment maintenu fermé</i>	-	<i>Sauf accès ponctuels SDS</i>
<b>Bâtiment 2</b>	<b>Porte OUEST – côté parking</b>	<b>Badge</b>	
<b>Bâtiment 3</b>	<b>Porte SUD - côté Parking</b>	<b>Badge</b>	
Bâtiments 4A, 4B, 4C, 4D, 4E	<i>Bâtiments maintenus fermés</i>	-	
Bâtiment 6	Accès possible suivant besoin par porte côté parvis	Badge	Pas d'accès à l'Agora
<b>Bâtiment 7</b>	<b>Porte NORD (côté bâtiment 9)</b>	<b>Badge</b>	
<b>Bâtiment 8A (Hall)</b>	<b>Porte sous-passerelle rez-de-chaussée hall 8A + Porte passerelle niveau 2 (hall 8A)</b>	<b>Badge</b>	Cheminement intérieur possible par l'escalier du hall et l'escalier A (côté Leysse) <i>Utilisation ponctuelle possible de la porte côté Leysse pour chargements (signalement obligatoire au préalable auprès du SEP)</i>
<b>Bâtiment 8B</b>	<b>Porte passerelle niveau 2 (hall 8A) + Escalier E (côté bâtiment 9)</b>	<b>Badge</b>	
<b>Bâtiment 8C</b>	<b>Accès LCME et SSE par hall du bâtiment 8A Accès autres services et labos par escalier B</b>	<b>Badge</b>	Utilisation de l'escalier A réservé au LCME pour cheminement entre niveaux 1 et 2 uniquement
Bâtiment 8D	Accès possible suivant besoin par porte principale	Badge	
Bâtiment 8E	Accès possible suivant besoin par porte principale	Badge	
Amphis Revard et Nivolet	<i>Locaux maintenus fermés</i>	-	
<b>Bâtiment 9</b>	<b>Porte Aile B (GACO)</b>	<b>Badge</b>	
<b>Bâtiment 10</b>	<b>Porte BU côté cartothèque + Porte côté 12A (suivant besoin) + Porte Piton (suivant besoin)</b>	<b>Badge</b>	Accès public ouvert par le personnel BU suivant besoin (drive BU)
<i>Bâtiments 12A et 12B</i>	<i>Bâtiment maintenu fermé</i>	-	
Bâtiment 14	Porte d'entrée hall principal (suivant besoin)	Badge	
<i>Bâtiment 19</i>	<i>Bâtiment maintenu fermé</i>	-	
<b>Bâtiment 20</b>	<b>Porte d'accès Direction du Numérique</b>	<b>Badge</b>	
<b>Bâtiment 21</b>	<b>Porte entrée Est coté parking résidences</b>	<b>Badge</b>	<i>Utilisation ponctuelle possible de la porte côté restaurant universitaire pour chargements (signalement obligatoire au préalable auprès du SEP)</i>